





MODE D'EMPLOI

Fiche de connaissance client

 Cette fiche a pour objectif de s'assurer que le produit est bien adapté à la situation patrimoniale du client, à son expérience et à ses objectifs en matière d'investissement. Elle vise à informer les éventuels souscripteurs sur les caractéristiques du produit.

Cette fiche doit être dûment complétée et jointe au dossier de souscription. 123Venture pourra refuser toute souscription dont la fiche de connaissance client n'est pas intégralement et correctement remplie ou, si au vue des informations fournies, il apparaît que le produit n'est pas adapté à la situation patrimoniale ou fiscale du client.

Exemples de cas de refus : Si votre situation financière ne vous permet pas d'épargner une partie suffisante de vos revenus, si vous estimez que l'investissement dans le Fonds ne répond pas à vos objectifs d'investissement ou encore si le bénéfice d'avantages fiscaux constitue votre unique objectif en matière d'investissement.

 La fiche de connaissance client n'est pas obligatoire si la souscription a été réalisée par l'intermédiaire d'un Conseiller Financier ayant le statut de Conseiller en Investissement Financier (CIF) et s'il a, dans ce cadre, déjà vérifié ces informations lors du questionnaire d'entrée en relation.

Partie I : Récépissé de démarchage financier

- / Vous devez cocher l'une des deux cases (1^{er} ou 2^e cas) ;
- / Vous devez compléter les informations concernant votre conseiller financier le cas échéant ;
- / Vous devez dater, signer et apposer la mention « lu et approuvé » sur le récépissé (pour chacun des signataires).

Attention, dans le 2^e cas, si le client a été démarché par un démarcheur agréé à son domicile, sur son lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation du Fonds, il a droit à un délai de réflexion. Ainsi, après avoir rempli et daté la partie I « Récépissé de démarchage financier », il doit attendre 3 jours ouvrés minimum (hors samedi, dimanche et jours fériés) avant de dater et signer la partie II, « Souscription ».

Exemple : Si un client a été démarché sur son lieu de travail le vendredi 10 avril et a signé le Récépissé à cette date, il devra signer et dater la partie Souscription à partir du mercredi 15 avril.

Partie II : Souscription

- / Le client doit souscrire un nombre entier de parts A et au minimum 3 parts ;
- / Il ne faut pas arrondir le montant total de la souscription ;
- / Si le client souhaite que ses parts soient livrées sur un compte titres, il faut joindre impérativement le RIB de ce compte titres ;
- / Le bulletin de souscription doit être daté et signé en respectant l'éventuel délai de réflexion (Cf. Partie I ci-dessus) ;
- / Le chèque ne peut pas être émis d'un compte professionnel ;
- / Le chèque doit être libellé à l'ordre du Fonds ;
- / La date du chèque doit être la même que celle portée sur la partie II « Souscription ».

NE RIEN OUBLIER !

Nous vous remercions de vérifier que toutes les cases ci-dessous sont bien cochées avant de renvoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci pourra être refusé.

- Un exemplaire du dossier de souscription dûment complété
- La fiche de connaissance client si nécessaire (Cf. procédure ci-dessus)
- Un chèque à l'ordre du Fonds
- Une copie de la pièce d'identité (en cours de validité) de chaque signataire
- Un relevé de compte titres (RIB) si nécessaire

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les fonds 123Venture avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Au regard des caractéristiques du produit auquel vous envisagez de souscrire, nous vous informons que nous vous classons dans la catégorie des clients non professionnels. Conformément aux dispositions de l'article 314-4 du Règlement Général de l'AMF, vous pouvez demander à être catégorisé en client professionnel, sous réserve de remplir les conditions de cette catégorie et d'accepter une diminution de vos droits d'information et de conseils. 123Venture pourra par ailleurs refuser toute souscription dont la fiche de connaissance client n'est pas intégralement et correctement remplie ou, si aux vues des informations fournies, il apparaît que le produit n'est pas adapté à votre situation patrimoniale ou fiscale.

Identification du client

- Monsieur Madame M & Mme Mademoiselle Nom : _____
 Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____
- Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf/Veuve
- Salarié (préciser : CDI CDD Intérimaire Autre) Profession : _____ Non salarié

Situation patrimoniale du client

- Votre revenu annuel global s'élève à < 30 K€ entre 30K€ et 80K€ entre 80K€ et 130K€ > 130K€
- Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non
- Eu égard à vos revenus et vos charges, êtes-vous prêt(e) à prendre le risque d'absence de revenus et de perte en capital lié à l'investissement dans le Fonds ? Oui Non
- Le montant de votre Impôt sur le Revenu s'élève à _____ € Non assujetti à l'IR
- Le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune s'élève à _____ € Non assujetti à l'ISF
- Reconnaissez-vous que votre investissement dans le fonds n'offre pas une réduction d'impôt excédant le montant approximatif de votre impôt dû pour cette année ? Oui Non
- Répartition des investissements dans votre patrimoine :
 Proportion de valeurs mobilières (Actions, Obligations, OPCVM...) : < 5 % entre 5 et 25 % entre 25 et 50% > 50 %
 Proportion de titres non cotés et des parts de FCPR/FCPI/FIP : < 5 % entre 5 et 25 % entre 25 et 50% > 50 %

Expérience et connaissance en matière d'investissement

- Êtes-vous informé que le Fonds a une durée de vie comprise entre 8 et 10 ans ? Oui Non
- Êtes-vous informé (e) que le Fonds peut ne procéder à aucune distribution pendant au moins 5 ans et le cas échéant, jusqu'à son terme ? Oui Non
- Sur la base de votre expérience et sans avoir recours à des conseils spécifiques, avez-vous connaissance des risques encourus lors d'un investissement dans le Fonds ? Oui Non

Vos objectifs en matière d'investissement (Bénéficiaire d'avantages fiscaux ne peut pas être le seul objectif recherché)

- Diversifier un patrimoine via un fonds investissant dans des sociétés non cotées
- Constituer un patrimoine à travers un placement de long terme (8 à 10 ans)
- Bénéficiaire d'avantages fiscaux dans la limite du niveau prévisionnel de mon imposition
- Rechercher un profit à long terme (en contrepartie d'un risque de perte en capital)

Estimez-vous que l'investissement dans le Fonds réponde à ce ou ces objectifs ? Oui Non

Je certifie avoir pris connaissance de la Notice d'information et de la note fiscale du fonds auquel(s) j'envisage de souscrire, y compris l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans cette notice, du risque encouru sur le capital ainsi que de la durée de placement des fonds (8 ans minimum hors cas légaux). Je reconnais avoir obtenu l'ensemble des informations utiles et nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts du fonds d'123Venture, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Fait à _____, le _____

Signature(s)
du/des client(s)

Cachet réservé
à 123Venture

123MULTI-ENERGIES**Fonds d'Investissement de Proximité**

ARTICLE L.214-41-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

AGRÈMENT AMF DU 28 AOÛT 2009 N° D'AGRÈMENT : FNS20090045

123VENTURE

État Civil

- M
 Mme
 Mlle
 M & Mme
 M ou Mme

NOM

PRÉNOM

NÉ(E) LE

A

DÉP.

NATIONALITÉ

E-MAIL

ADRESSE FISCALE

CODE POSTAL

Souscripteur**Co-souscripteur****Joindre obligatoirement une copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité) pour chaque souscripteur****Partie I : Récépissé de démarchage financier (COCHER L'UNE DES DEUX CASES CI-DESSOUS)**

1^{er} cas : Je reconnais avoir acquis des parts du FIP 123Multi-Energies (ci-après dénommé le « Fonds ») sur ma seule initiative, en l'absence de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier*.

Dans ce cas, je joins impérativement la fiche de connaissance client.

2^{ème} cas : Je reconnais avoir acquis des parts du Fonds par l'intermédiaire de mon Conseiller financier :

Nom/Prénom du Conseiller financier : _____

Agissant au nom et pour le compte de la société (nom du cabinet) _____

Adresse professionnelle : _____

**Mon Conseiller a le statut de CIF
(Conseil en Investissement Financier)**

N° de CIF _____

Dans ce cas, je reconnais que ma souscription s'est faite dans le cadre d'une recommandation personnalisée et en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier.

Dans ce cas, la fiche de connaissance client n'est pas obligatoire.**Mon Conseiller a le statut de démarcheur agréé :**N° de démarcheur : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |Société (cabinet) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

En cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), je reconnais l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L.341-16 IV et V du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Dans ce cas, je joins impérativement la fiche de connaissance client.

Je certifie (i) que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ; **(ii)** que le Démarcheur ou la personne qui m'a conseillé (ci-après dénommée le « **Conseiller** ») m'a précisé que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments financiers qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ou sur des opérations à exécuter dont le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquels la Société de Gestion n'a aucune influence ; **(iii)** que le Démarcheur ou le Conseiller m'a proposé l'acquisition de parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et, s'agissant du Démarcheur, m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ; **(iv)** que le Démarcheur ou le Conseiller m'a remis la notice d'information, son annexe relative aux aspects fiscaux du Fonds, et la plaquette commerciale du Fonds, dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part ; **(v)** que le Démarcheur ou le Conseiller m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ; **(vi)** que le Démarcheur ou le Conseiller a attiré mon attention sur les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds et notamment, le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi, et le fait de ne pas pouvoir demander le rachat de mes parts souscrites pendant une période de 8 ans prorogable jusqu'à 10 ans à compter de la date de Constitution du Fonds et avoir compris ces risques ; **(vii)** que le Démarcheur ou le Conseiller a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information, dont je certifie avoir pris connaissance ; que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds ; **(viii)** que le Démarcheur ou le Conseiller m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du CMF ; **(ix)** que le Démarcheur ou le Conseiller m'a informé de l'existence en cas de contestation relative à la présente souscription de parts du Fonds d'une possibilité de recours extrajudiciaire auprès du service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02) ; **(x)** que le Démarcheur ou le Conseiller m'a informé que le droit applicable aux relations précontractuelles et au contrat de souscription est le droit français.

Fait à : _____

le : _____

Signature(s) du ou des souscripteurs(s), précédée(s) de la mention « Lu et Approuvé » :

En cas de démarchage*, la signature de la Partie II « Souscription » ci-après ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés après la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

*Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur : la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.211-1... d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1...
 Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

Partie II : Souscription

Je déclare (i) avoir reçu la notice d'information, son annexe relative aux aspects fiscaux du Fonds d'Investissement de Proximité 123Multi-Energies, (ii) avoir pris connaissance du règlement relatif au Fonds, et (iii) adhérer au Fonds et à son règlement, et je m'engage irrévocablement à souscrire à* :

Nombre de parts A*	Valeur de la part (droits d'entrée de 5% compris)	Montant du versement total
<input type="text"/>	X 525,00 EUROS	<input type="text"/> , <input type="text"/>

* Souscription minimale de 3 parts A d'une valeur nominale de 500 euros chacune. La souscription doit porter uniquement sur un nombre de parts entières.

Mon règlement est effectué par chèque à l'ordre de FIP 123MULTI-ENERGIES, pour un montant total de (somme à écrire en toutes lettres) :

€

Je reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.

Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :

En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde (choix pris par défaut).

Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIB ci-joint.

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et remise au porteur.

Engagement de conservation des parts

- Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques prévus, pour les personnes physiques, par les articles 199 terdecies O A, 150-0 A III 1° et 163 qui nquies B du CGI, je m'engage à conserver pendant cinq ans au moins à compter de leur souscription les parts du Fonds.
- Je déclare être fiscalement domicilié en France et, en outre, que moi-même, mon conjoint, et nos ascendants et descendants ne détenons pas ensemble plus de 10% des parts du Fonds ni, directement ou indirectement, plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons pas détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.
- J'ai noté que le non respect des engagements ou de la condition énoncés ci-dessus pourrait entraîner la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.
- J'ai été informé qu'il me sera adressé une attestation nominative du nombre de parts souscrites, à joindre à ma déclaration de revenus.

Fait à : _____

le : _____

en trois exemplaires, l'un étant à conserver par le souscripteur pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale

Signature(s) du ou des souscripteurs(s), précédée(s) de la mention « Lu et Approuvé » :

En cas de démarchage, la signature ci-dessus ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Signature en Partie I).

Partie III : Information des porteurs de parts

Semestriellement, la Société de Gestion établit un rapport sur la gestion du fonds. Ce rapport est disponible sur le site www.123venture.com

Vous pouvez choisir de le recevoir directement, en cochant l'une des cases ci-dessous :

Je souhaite recevoir le rapport de gestion par E-mail

Je souhaite recevoir le rapport de gestion par courrier

Avertissement AMF

Lorsque vous investissez dans un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci est défini dans la notice du FIP).
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général important.
- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la Société de gestion selon la méthodologie décrite dans le Règlement du Fonds, sous le contrôle du Dépositaire et du Commissaire aux Comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
- Le rachat de vos parts peut dépendre de la capacité du Fonds à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière Valeur Liquidative connue.
- En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut être également inférieur à la dernière Valeur Liquidative connue.
- L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

Au 30 juin 2009, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la Société de gestion est la suivante :

Année / FIP	Quota éligible	Date d'atteinte du quota d'investissement
2004 / 123Expansion	66,03%	31/03/2008
2006 / 123Expansion II	60,02%	31/03/2009
2006 / Énergies Nouvelles	54,06%	31/03/2009
2007 / 123Expansion III	46,57%	31/03/2010
2007 / Énergies Nouvelles II	48,52%	31/03/2010
2007 / Énergies Nouvelles Méditerranée	20,84%	31/03/2010

Année / FIP	Quota éligible	Date d'atteinte du quota d'investissement
2007 / Premium PME	33,43%	31/03/2010
2008 / 123Capital PME	9,40%	30/09/2011
2008 / 123Transmission	3,34%	31/03/2011
2008 / Énergies Nouvelles III	0,00%	31/03/2011
2008 / Énergies Nouvelles IV	0,00%	31/03/2011
2008 / 123Capital PME II	N/A	30/09/2011

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES : L'ORIGINAL EST CONSERVÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION, LE 2^{ÈME} EST À CONSERVER PAR LE CLIENT, LE 3^{ÈME} PAR LE CONSEILLER